

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des pharmaciens et des dentistes

Coronavirus
(COVID-19)

26 mars 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les pharmaciens et les dentistes

1- Centres désignés de convalescence

Des démarches sont en cours pour la mise sur pied de Centres de convalescence dans la région de la Capitale-Nationale. Le projet a été présenté aujourd'hui au ministère de la santé et des services sociaux (MSSS). Plus de détails suivront.

2 – Cliniques d'évaluation

Les démarches vont bon train pour la mise sur pied des cliniques d'évaluation. Les cliniques pour les secteurs de Charlevoix et de Québec sont prêtes et pourront être déployées dès que nous aurons obtenu l'autorisation du MSSS. Nous attendons des informations supplémentaires pour le secteur de Portneuf.

3 - Équipement de protection individuelle

Dans une phase de propagation communautaire du COVID-19, le MSSS a déployé le 25 mars, de nouvelles orientations concernant l'utilisation des équipements de protection individuelle par le milieu de première ligne. Un document d'aide à la décision a été produit par le MSSS concernant le port des équipements de protection individuelle (EPI). Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et de vous y référer.

Pour en savoir plus :

[Aide à la décision port d'EPI](#)

[Prévention et contrôle](#)

4- Communication Télésanté (téléconsultation) COVID-19

Une des priorités ministérielles est de déployer des services de télésanté, soit prioritairement de la téléconsultation à distance pour tous les professionnels de la santé. Dans le contexte d'un déploiement massif de soins et de services offerts par téléconsultation, il est important d'utiliser judicieusement cette modalité afin de minimiser les impacts sur les réseaux de télécommunication. En effet, les consultations téléphoniques doivent être privilégiées pour ce qui ne requiert pas de vidéoconférence.

Pour en savoir plus : [Communication Télésanté \(téléconsultation\) COVID-19](#)

5- Déménagement de la clinique à l'auto de l'Hôpital Chauveau vers le site de Fleur de Lys

Le vendredi 27 mars, la clinique à l'auto désignée COVID-19 mise en place à l'Hôpital Chauveau déménagera vers une nouvelle clinique désignée, située dans le stationnement du centre commercial Fleur de Lys. Le service de prélèvement à l'auto pour la COVID-19 sera accessible 7 j/ 7, de 8 h à 20 h, sur rendez-vous. La nouvelle clinique permettra d'augmenter graduellement la capacité de dépistage dans la région. La clinique à l'auto située à l'Hôpital Chauveau cessera donc ses activités le jeudi 26 mars, à 20 h.

6- Accessibilité pour les médecins et les résidents en médecine au Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Dans le contexte de la COVID – 19, la Direction des ressources humaines et des communications offre désormais la possibilité aux médecins et aux résidents en médecine de communiquer avec le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) pour obtenir du soutien psychologique s'ils en ressentent le besoin.

Chaque médecin et résident en médecine a accès gratuitement à cinq séances d'une heure par année financière (1^{er} avril au 31 mars). Ces séances peuvent être réparties parmi les membres de la famille immédiate (conjointe ou conjoint et enfants qui habitent avec la personne). Le médecin ou le résident en médecine peut, par exemple, utiliser deux rencontres pour lui et trois rencontres pour un de ses enfants.

Ce service est confidentiel et accessible 24 h/24, 7 j/7. Notez qu'en raison de la situation actuelle, le service de consultation est temporairement offert uniquement par téléphone ou par webconférence privé (ex. : Skype, FaceTime, etc.). Pour demander le soutien du PAEF, vous pouvez téléphoner en tout temps au 1 800 361-2433.

Pour en savoir plus : [Brochure du PAEF](#)

7- Arrêt des services externes d'électroconvulsivothérapie (ECT)

Jusqu'à nouvel ordre, les ECT provenant de l'externe seront interrompus. Si un patient à l'externe nécessite ce traitement, il devra être hospitalisé. Le service sera offert seulement pour les cas urgents et semi-urgents admis.

8 - État de situation (pandémie)

Nombre de cas

- Québec : En date du 26 mars 2020, il y a 1 629 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 290 cas depuis hier). De ce nombre, 106 personnes sont hospitalisées, dont 43 sont aux soins intensifs. Au total, 2 622 personnes sont sous investigation (analyses en cours). Nous sommes dorénavant à 8 décès.
- Capitale-Nationale : En date du 26 mars, il y a 103 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 8 cas depuis hier), dont deux personnes hospitalisées.

Directives et activités de la DSPU

- Enquêtes épidémiologiques: Nous remercions tous ceux et celles qui sont actuellement au front pour les enquêtes épidémiologiques et qui travaillent sans relâche pour assurer un suivi rigoureux des signalements.

9- État de situation (actualités fédérales, provinciales, régionales et nouvelles orientations ministérielles)

Gestion et planification des lits pour patients infectés (orientations ministérielles)

La demande en lits d'hospitalisation et de soins intensifs sera grandissante dans les semaines à venir et il sera nécessaire de coordonner nos efforts pour assurer la prise en charge sécuritaire des patients. Des démarches sont en cours pour assurer une bonne gestion et planification des lits pour les patients infectés de la COVID-19 pour les unités de soins réguliers et pour les unités de soins intensifs.

10- Restez informés

- [Le site Web destiné au personnel du CIUSSS et aux professionnels de la santé](#) du territoire est accessible de partout (travail, maison, cellulaire)
- [Le site Web destiné à la population du CIUSSS](#)
- [Le site Web du gouvernement du Québec](#)
- [Le site Web du MSSS](#)